



Service commun des laboratoires

Laboratoire de Lyon

Avis de recrutement sans concours d'adjoints techniques de laboratoire

Un recrutement sans concours d'adjoints techniques de laboratoire est organisé par le Service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

I. Nombre de postes offerts et date prévue du recrutement

Le nombre de postes offerts est fixé à 2.

Le recrutement est organisé pour une nomination le 1^{er} janvier 2024 et une affectation le 2 janvier 2024.

II. Nature des fonctions à exercer

Les adjoints techniques de laboratoire assurent la préparation, la mise en place, le nettoyage, le rangement, l'entretien, la maintenance des locaux, des installations, du matériel de laboratoire et de l'appareillage scientifique. Ils peuvent manipuler certains appareils et préparer des échantillons.

Ils peuvent également être chargés des analyses sous la responsabilité des personnels scientifiques et des techniciens de laboratoire.

III. Calendrier de la sélection

- Ouverture des inscriptions : à compter du jour de publication de l'arrêté et des avis subséquents jusqu'au 16 novembre 2023 inclus
- Examen des dossiers de candidature par la commission de sélection du laboratoire : du 17 au 30 novembre 2023
- Audition des candidats retenus par la commission de sélection du laboratoire : du 1^{er} au 15 décembre 2023
- Publication des résultats : le 20 décembre 2023

IV. Conditions d'inscription

Ce recrutement est sans conditions d'âge ni de diplôme.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, jouissance des droits civiques, compatibilité des mentions figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire avec les fonctions postulées, régularité de la position du candidat au regard des dispositions du code du service national).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

IV.- Constitution du dossier de candidature et date limite d'envoi ou de dépôt

Les candidats peuvent retirer la fiche de candidature :

- sur le site internet ministériel <https://www.economie.gouv.fr/recrutement>, rubrique : « Recrutement sans Concours », puis « Recrutements directs » ;
- auprès du laboratoire SCL de Lyon, 10 avenue des Saules, 69600 Oullins, 04 72 39 51 60, labo69@scl.finances.gouv.fr.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt (aux heures d'ouverture) au laboratoire du dossier de candidature, est fixée au **16 novembre 2023** inclus.

Ce dossier comprend :

- la fiche de candidature, complétée et signée
- une lettre de motivation
- un *curriculum vitae*, indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- une photocopie du ou des diplômes éventuellement détenus
- une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso (ou des 4 premières pages du passeport)
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16^{ème} anniversaire et la veille de leur 25^{ème} anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC, ...). Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015)

Tout dossier de candidature envoyé ou déposé, incomplet ou hors délai, est irrecevable.

V. Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par la commission de sélection du laboratoire. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour un entretien de trente minutes qui aura lieu au laboratoire de Lyon.

Les candidats sélectionnés pour un entretien sont convoqués par messagerie électronique au minimum 3 jours avant la date de l'entretien.

Les candidats auditionnés sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles, sur leur motivation et sur leurs capacités d'adaptation au poste à pourvoir.

L'entretien peut comporter une ou plusieurs mises en situation.

VI.Établissement de la liste des candidats aptes au recrutement

À l'issue des entretiens, le Service commun des laboratoires arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

VII.Recrutement après sélection

Le candidat retenu est nommé le **1^{er} janvier 2024** et affecté au laboratoire de Lyon le 2 janvier 2024.

Il accomplit une formation statutaire d'une année, au terme de laquelle, et sous réserve que ses services donnent satisfaction, il est titularisé dans le corps des adjoints techniques de laboratoire.